



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 11 mai 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac, et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et madame la conseillère Louise Poirier.

CE-2005-720

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 36 732,05 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 344 140,94 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 - 10 436,59 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 15 - 240 436,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	36 732,05 \$	25 au 29 avril 2005
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	344 140,94 \$	25 au 29 avril 2005
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	10 436,59 \$	25 au 29 avril 2005
Liste des embauches numéro 15	Embauches de personnel temporaire	240 436,82 \$	18 au 22 avril 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-721

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-16 - 438 290,53 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 AVRIL 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-16, d'un montant total de 438 290,53 \$, pour la période du 21 au 27 avril 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-722

SOUMISSION 2005 SI 047 - BOUDREAU LTÉE - ACHAT DE PAPIER BRUT ET HYGIÉNIQUE - FINANCES - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - MAGASIN ET SURPLUS D'ACTIFS - APPROXIMATIVEMENT 74 603,91 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boudreault Ltée, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3, pour la fourniture de papier brut et hygiénique aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mars 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis seront fermes pour une période d'une année à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-723

MANDAT - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - APPEL D'OFFRES POUR UN ACHAT REGROUPE DE CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT QUE l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* précise qu'une Société de transport peut recevoir d'une personne morale de droit public le mandat d'acquérir en son nom tout bien ou service;

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus tout au long du dernier contrat négocié par la Société de transport de l'Outaouais étaient avantageux, la chef de la division de l'approvisionnement du Service des finances recommande de participer à un achat regroupé avec la Société de transport de l'Outaouais pour se procurer le carburant diesel dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à la Société de transport de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de confier à la Société de transport de l'Outaouais le mandat de préparer, au nom de la Ville de Gatineau, un document d'appel d'offres dans le but d'adjuger un contrat d'achat regroupé pour le carburant diesel nécessaire aux activités de la Ville de Gatineau débutant le 4 juin 2006. La durée du contrat sera d'une durée maximale de 5 ans.

Confier également à la Société de transport de l'Outaouais, la fixation du prix pour la durée de la période contractuelle.

Il est entendu que la Société de transport de l'Outaouais pourra rejeter les offres reçues suite au regroupement pour le « volet Ville de Gatineau », si le prix obtenu n'est pas avantageux.

Il est entendu que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur si le contrat est adjugé.

Les fonds à cette fin seront pris à mêmes les postes budgétaires des services concernés et ce, jusqu'à concurrence des montants prévus à cette fin.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2005-724

DEMANDE À MUNI-SERVICES ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ACQUISITIONS (DGA) D'INCLURE LE CARBURANT ALTERNATIF ÉTHANOL E10 À LEUR REGROUPEMENT EN MATIÈRE DE CARBURANT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE Muni-Services et la direction générale des acquisitions désirent mettre sur pied, pour 2006, un regroupement d'achat en matière de carburant;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement vise essentiellement à procéder à des achats regroupés pour les carburants de type traditionnels tels que le carburant diesel et l'essence sans plomb;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire maximiser à court et à moyen terme les réductions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire dès l'année 2006 utiliser à titre de carburant alternatif l'Éthanol E10 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande à Muni-Services et à la direction générale des acquisitions (DGA) d'analyser la possibilité d'inclure le carburant alternatif «Éthanol E10» à leur futur regroupement d'achat en matière de carburant.

Adoptée

CE-2005-725

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-16 - 23 490,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 d'un montant total de 23 490,50 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-726

RÉPARATION DE LA DALLE D'APPROCHE CÔTÉ EST DU PONT BRADY - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau le 9 février 2005 pour réparer la dalle d'approche côté Est du pont Brady;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution acceptant la subvention et attestant que les travaux sur le pont Brady ont été complétés et que ces travaux ne font l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux réellement effectués est de 67 664,61 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de réparation de la dalle du pont Brady ont été complétés et sont conformes aux plans et devis et ce, pour une somme de 67 664,61 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, section comptabilité, à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux de réparation de la dalle d'approche côté Est du pont Brady.

Enfin ce comité mandate le Service des travaux publics à présenter au ministère des Transports du Québec une demande pour des travaux de «Méga rapiéçage».

Adoptée

CE-2005-727

SOUSSION 2005 SI 082 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC - RUE NEIL-O'DONNELL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 60 963,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – R. ALAIN LABONTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de «Remplacement de l'aqueduc - rue Neil-O'Donnell», au montant total de 60 963,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mars 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-001-48907	57 253,25 \$	Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 aqueduc rue Neil-O'Donnell Aylmer
04-13493	3 710,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50003-012	7 253,25 \$		Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 // Travaux ponctuels aqueduc
11-50003-001		7 253,25 \$	Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 // Aqueduc rue Neil-O'Donnell Aylmer

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-728

SOUSSION 2005 SP 103 - CLEAN HARBORS QUÉBEC INC. - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CONTRAT DE TROIS ANS - APPROXIMATIVEMENT 126 659,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Clean Harbors Québec Inc., située au 7305, boulevard Marie-Victorin, bureau 200, Brossard, Québec, J4W 1A6, pour le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant annuel approximatif de 42 219,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2006, 2007 et 2008 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45312-449	39 650,58 \$	Déchets domestiques dangereux // Autres collectes
04-13493	2 569,35 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-729

SOUSSION 2005 SP 105 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE STRUCTURES - SERVICE D'OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 126 275,60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les divers travaux reliés au programme d'ajustement des structures, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 avril 2005, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE (taxes non incluses)
Regards à ajuster avec nouveaux cadres auto-ajustables AJ-750-SR, mais avec couvercles existants S-402	753,00 \$
Couvercles de regards pour cadres auto-ajustables AJ-775	345,00 \$
Puisards à ajuster avec nouveaux cadres ajustables AJ-750-SR	755,00 \$
Couvercles de puisards pour cadres auto-ajustables AJ-750-SR	335,00 \$
Têtes de boîtes de vanne à remplacer par têtes auto-ajustables	411,10 \$
Anneaux de béton pour ajustement de moins de 300 mm	160,00 \$
Anneaux de béton pour ajustement de 300 mm	215,00 \$
Anneaux de béton pour ajustement de 600 mm	225,00 \$
Pavage supplémentaire	70,00 \$ /m ²

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41540-521 – Puisards et regards – Entretien, réparation/infrastructure et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-730

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR INC. POUR EFFECTUER LES RELEVÉS, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE LOUIS-RIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'égout sont nécessaires sur la rue Louis-Riel en amont d'un poste de pompage existant de même que certains travaux connexes pour le débranchement des drains de fondation du réseau d'égout pseudo-séparé pour les résidences adjacentes aux travaux et situées sur une partie de la rue Louis-Riel;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil GENIVAR inc. a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de remplacement d'égout et autres travaux connexes sur la rue Louis-Riel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- Autorise le Groupe-conseil GENIVAR inc. à procéder aux relevés, à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents d'appel d'offres de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs au remplacement de l'égout et autres travaux connexes sur la rue Louis-Riel;
- Autorise le Groupe-conseil GENIVAR inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.
- Accepte de verser pour la réalisation du susdit mandat, un montant maximum d'honoraires de 22 832,46 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-006-48908	21 442,96 \$	Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 // égout secteur de la rue Louis-Riel
04-13493	1 389,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-731

ACHAT DE MOBILIERS URBAINS POUR L'AVENUE DE BUCKINGHAM - ATMOSPHÈRE - 2005 PM 003 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 34 491,53 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Atmosphère, 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2, pour l'achat de 12 bancs et 8 corbeilles à déchets dans le cadre de la réfection de l'avenue de Buckingham, au montant total de 34 491,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa confirmation de prix en date du 11 avril 2005 et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* considérant que cette firme est le distributeur exclusif de ces produits pour le Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01070-007-48909	32 392,50 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // aménagement urbain
04-13493	2 099,03 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-01070-001	32 392,50 \$		Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // égout avenue de Buckingham
06-01070-007		32 392,50 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // aménagement urbain

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-732

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, à savoir :

Prolongement de rues existantes

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
3 420 506	Québec	Rue de la Tire
3 420 507	Québec	Rue de la Sève
3 286 300	Québec	Rue Saint-Exupéry
3 286 277, 3 286 311, 3 292 050 et 3 292 033	Québec	Rue A.-Gibeault
3 291 314	Québec	Rue de Charny

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
3 486 066	Québec	Impasse de l'Esplanade
3 486 067, 3 486 068 et 3 486 076	Québec	Rue du Musée
3 286 308	Québec	Rue Alfred-De Musset
2 800 775, 3 292 032 et 3 292 049	Québec	Rue Blaise-Pascal
1 102 261, 3 286 223 et 3 286 321	Québec	Rue Jules-Verne
3 317 041 et 3 317 045	Québec	Avenue des Grands-Jardins
3 317 042	Québec	Rue de Port-Daniel
3 317 043 et 3 317 044	Québec	Impasse d'Anticosti
3 317 046	Québec	Rue de la Pointe-Pelée
3 317 047 et 3 317 048	Québec	Rue de Dunière

Adoptée

CE-2005-733

SUBVENTION DE 150 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB 10114 DE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb 10114 Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Jacques Forget, 232, rue Philipp-Lenard, Gatineau, Québec, J8V 2R1, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 14 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005

Adoptée

CE-2005-734 **SUBVENTION DE 75 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'école polyvalente de l'Érablière, à l'attention de madame Marie-Claude Desjardins, 500, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 1J6, à titre de subvention pour une bourse qui sera remise aux finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva – du Versant subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine – de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005

Adoptée

CE-2005-735 **SUBVENTION DE 200 \$ - AREQ - OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de AREQ – Outaouais, à l'attention de monsieur Jacques Paulhus, 81, rue de Bromont, Gatineau, Québec, J8T 6Y6, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11401-972	50 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-736 **SUBVENTION DE 300 \$ - MARCHÉ - CHARTE MONDIALE DES FEMMES 2005 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$, à l'ordre de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais, à l'attention de madame Carole Normand, 115, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, dans le cadre d'une marche organisée avec la Charte mondiale des femmes 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr – des Riverains subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	75 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11418-972	75 \$	Yves Ducharme – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-737

PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR ET DU CONSEILLER PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ DU CLUB OPTIMISTE POINTE-GATINEAU INC. - 20 MAI 2005 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Thérèse Cyr et monsieur Paul Morin à participer à une activité organisée par le Club optimiste de Pointe-Gatineau, qui aura lieu le 20 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club optimiste Pointe-Gatineau inc., à l'attention de monsieur Claude Bois, secrétaire, Case postale 82037, Gatineau, Québec, J8T 8B6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	75 \$	Paul Morin – des Promenades subventions
11410-972	75 \$	Thérèse Cyr – des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-738

PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE OUTAOUAIS - 16 MAI 2005 - 80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée au profit de l'Association Québec-France Outaouais le 16 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de l'Association Québec-France Outaouais, à l'attention de monsieur Luc Gélinas, Case postale 673, succ. Gatineau, Gatineau, Québec, J8P 8B5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	80 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-739

SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association des diplômés et diplômées de l'Université du Québec en Outaouais, à l'attention de monsieur Stéphane Blais, coprésident, 283, boulevard Alexandre-Taché, case postale 1250, succ. Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour une activité de financement qui aura lieu le 13 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière – de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-740

SENTIERS RÉCRÉATIFS ET PONT - PARC FLUVIAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - AUTORISATION À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE DE GATINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2004-938, le conseil municipal a confié à la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc. le mandat de réaliser des travaux d'aménagement de sentiers récréatifs et d'un pont dans le parc fluvial de la Rivière-Blanche, dont une partie nécessite au préalable l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc. à présenter les documents nécessaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir les approbations requises pour la réalisation d'un projet de sentiers récréatifs et d'un pont dans le parc fluvial de la Rivière-Blanche.

Adoptée

CE-2005-741

PARTICIPATION DU CONSEILLER LUC MONTREUIL À UNE FORMATION TECHNIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIES CYCLABLES OFFERTE PAR VÉLO QUÉBEC - MONTRÉAL - 19 MAI 2005 - 800 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Luc Montreuil à participer à une formation technique sur l'aménagement des voies cyclables offerte par Vélo Québec le 19 mai 2005 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre de Vélo Québec Association, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-742

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME RENÉE ST-LOUIS AU POSTE DE TECHNICIEN / COMPTABILITÉ AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien / comptabilité au Service des finances, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 246 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Renée St-Louis, au poste de technicien / comptabilité au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Renée St-Louis est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Madame St-Louis sera celui de la classe 06, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-743

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS AU SERVICE D'URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, la direction de ce service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis spécialisé soit acceptée et ce, du 4 avril au 26 août 2005;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire du commis spécialisé atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un commis spécialisé à la division permis et développement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, du 4 avril au 26 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-132 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-744

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LAURENCE AHOUSSOU À TITRE D'AGENT DE PLANIFICATION À LA SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'engagement contractuel d'un agent de planification à la section de la planification stratégique, à la direction générale pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Laurence Ahoussou à titre d'agent de planification à la section de la planification stratégique, à la direction générale et ce, pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13110-115 – Planification stratégique – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-745

MUTATION DE MADAME SUZANNE TARDIF AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / PROGRAMMES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro 100 au plan d'effectifs des cols blancs) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Suzanne Tardif, au poste de commis administratif / programmes au Centre de services de Gatineau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

La date d'entrée en fonction de madame Suzanne Tardif sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Suzanne Tardif sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Centre de services de Gatineau – Loisirs - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-746

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JUDITH MASSIE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro 351 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Judith Massie, au poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Judith Massie est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Madame Massie sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 - Enquêtes – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-747

PERMANENCE DE SEPT EMPLOYÉ(E)S DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE tous les employé(e)s mentionné(e)s ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employé(e)s aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Dany Lelièvre, technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement	17 février 2005	19 avril 2005 *	CE-2005-220 16 février 2005	6 mois
Laurence Bélisle, agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens	8 juillet 2004	8 janvier 2005	CE-2004-1156 7 juillet 2004	6 mois
Tanya Jordan, agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens	8 juillet 2004	8 janvier 2005	CE-2004-1157 7 juillet 2004	6 mois

Robert Filiou, lieutenant-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens	12 août 2004	12 février 2005	CE-2004-1248 11 août 2004	6 mois
Marie-Eve Saindon, agent-patrouilleur à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens	12 août 2004	12 février 2005	CE-2004-1251 11 août 2004	6 mois
Ginette Deschênes, commis spécialisé / archives – fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens	2 novembre 2004	2 mai 2005	CE-2004-510 31 mars 2004	6 mois
Francine Dionne-Fraser, commis technique / opération au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens	25 novembre 2004	25 mai 2005	CE-2004-1743 24 novembre 2004	6 mois

* M. Dany Lelièvre occupe le poste de technicien-mécanicien I depuis le 27 février 2004.

Adoptée

CE-2005-748

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL LATOUR AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAISON DU CITOYEN DE SOIR AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé à la Maison du Citoyen de soir au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Michel Latour au poste de préposé à la Maison du Citoyen de soir au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Michel Latour est assujetti à une période d'essai de 45 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Latour sera celui de la classe VII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19920-114 – Édifice Maison du Citoyen (PDS Hull) – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-749

RETRAITE DE MONSIEUR NORMAND GARGANO, SERGENT AU SERVICE DE POLICE DU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{er} JUIN 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Gargano, sergent au Service de police du Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans et neuf mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Normand Gargano les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juin 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Gargano à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Gargano leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat a été émis le 6 mai 2005.

Adoptée

CE-2005-750

MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - 2360, RUE SAINT-LOUIS - NON-RESPECT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1005-99

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a dénombré plusieurs infractions à la réglementation municipale au 2360, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et le locataire de cet emplacement contreviennent au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE deux avis ont été signifiés auprès des contrevenants afin de cesser l'usage de vente au détail de véhicules usagés et de l'entreposage de véhicules à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'aucune mesure appropriée n'a été entreprise par les contrevenants dans le but de se conformer à la réglementation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure du Québec afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau au 2360, rue Saint-Louis.

Adoptée

CE-2005-751

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE -
BÂTIMENT FLOTTANT AMARRÉ SUR LES BERGES DE LA RUE JACQUES-
CARTIER - NON-RESPECT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1005-99 ET
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 614-90 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS DE
L'EX-VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment flottant de deux étages a été implanté le long des berges de la rue Jacques-Cartier sans autorisation de la municipalité et en contravention à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à l'enlèvement des quais et équipements illicites implantés sur la propriété publique le long de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été entreprises auprès du contrevenant afin qu'il corrige la situation, mais sans succès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure afin de faire respecter les dispositions du règlement de zonage numéro 1005-99 ainsi que le règlement numéro 614-90 relatifs aux permis et certificats de l'ex-Ville de Gatineau pour le bâtiment flottant implanté le long des berges de la rue Jacques-Cartier.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif